



# Procès-Verbal

## Conseil d'administration

---

Lundi 11 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 11 MARS 2024  
FORMATION PLÉNIÈRE**

**Étaient présents :**

M. GERVAIS-LAMBONY, Président de l'Université Paris Nanterre

Mme ROLLAND-DIAMOND, Vice-présidente chargée du conseil d'administration

**MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS**

**COLLÈGE A**

Mme BRUGEILLES (Nanterre Autrement)

M. PICHARD (Nanterre Autrement)

M. RAGOT (Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

**COLLÈGE B**

M. BOUTRON (Paris Nanterre : Une vision, Une détermination)

Mme DEMOULIN (Nanterre engagée ! SNESUP-FSU Précaires du CECPN, et sympathisant·e·s)

M. MATHIOT (Nanterre Autrement)

Mme OPPENHEIM (Ensemble – Une nouvelle dynamique pour Paris Nanterre)

M. SMITH (Nanterre engagée ! SNESUP-FSU Précaires du CECPN, et sympathisant·e·s)

**COLLÈGE BIATSS**

Mme ROBERT (SNASUB – FSU)

M. POYER (Nanterre BIATSS : La voix de tous)

**COLLÈGE USAGERS**

M. BEN-SAID ECHCHEGDALLI (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

M. PREVOST (UNI : contre l'extrême gauche, pour ta réussite !)

M. MUSTO (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

## ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme PHILIFERT (Vice-présidente  
Aménagement du Campus et  
transition écologique)  
M. POLIT (Vice-président Finance)

## DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Mme SAINT-CYR (Directrice  
générale des services)  
Mme SANCHEZ-MONDESIR  
(Directrice générale adjointe  
chargée des ressources humaines)  
M. LETOURNEUX (Directeur  
général adjoint en charge du  
pilotage, des finances et du  
numérique)  
M. GUÉRIN (Directeur général  
adjoint en charge de la qualité de  
la formation et de la

## MEMBRES INVITÉS

M. CORONT-DUCLUZEAU  
(DAJI – Pôle affaires  
institutionnelles et  
statutaires)  
Mme DE BEARN (Directrice  
DAJI)  
M. GODEAU (Commissaire  
aux comptes - cabinet  
Deloitte)  
M. PROENCA (Direction  
financière)  
Mme POIROT (Direction  
financière)  
Mme POULET (DRH)  
Mme RZEPKA (Rectorat)  
M. VANHULLE (DAJI – Pôle  
affaires institutionnelles et  
statutaires)  
M. ZGANIC-AUBERT (Agent  
comptable)  
M. BEN-SALAH (Fondé de  
pouvoir de l'agent  
comptable)

## **SOMMAIRE**

<b>I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.....</b>	<b>5</b>
1) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2023 .....	5
<b>II – FINANCES .....</b>	<b>5</b>
1) COMPTE FINANCIER 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023.....	5
2) MARCHES.....	8
<b>III – PATRIMOINE .....</b>	<b>9</b>
<b>IV – RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
1) REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ET CHERCHEURS (RIPEC) : COMPOSANTE INDIVIDUELLE DE L’INDEMNITE, NOMBRE ET PERIMETRE .....	9
<b>V – CONVENTIONS .....</b>	<b>9</b>
1) CONVENTIONS DE RECHERCHE .....	9
2) CONVENTIONS DE FORMATION .....	10
3) CONVENTIONS INTERNATIONALES.....	10

---

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte  
à 14 heures 15 sous la présidence de M. Gervais-Lambony.*

---

Le Président indique que le point central de ce CA est le compte financier 2023. Les demandes d'ajouts à l'ordre du jour seront toutes traitées à la fin de l'instance.

Le processus de dissolution de la ComUE Paris Lumières va être présenté au Cneser<sup>1</sup> le 26 mars. Dans un second temps, sera soumis en CA le texte de la nouvelle convention de coordination territoriale qui associera l'Université Paris Nanterre à Paris 8 et au plus grand nombre de membres associés. Le ministère a confirmé que l'ensemble des moyens sera préservé ; il n'y aura pas d'interruption des activités (contrats doctoraux, postdoctoraux, appel à projets, etc.).

La dernière version du COMP<sup>2</sup> sera soumise au CA dans les prochains mois. L'université devrait obtenir sur 3 ans un financement de 4,3 millions d'euros, dont la moitié serait touchée la première année, 30% la deuxième et les 20% restants seraient soumis à l'évaluation de ce qui a été effectué.

Le document Hcéres – en cours de rédaction – sera soumis au CA de juin.

L'appel à manifestation d'intérêt SHS<sup>3</sup> va sortir avec un premier dossier présentant les grandes orientations à rendre pour la fin du mois de juin ; puis, s'il est présélectionné, un dossier finalisé pour la fin du mois d'octobre. Le montant est de 100 000 millions d'euros – moins qu'annoncé. La réponse doit être faite par des établissements universitaires en partenariat avec un organisme national de recherche : le Président a déjà pris contact avec le CNRS<sup>4</sup> à ce sujet et va le faire avec l'INED<sup>5</sup>. Le calendrier est très resserré, particulièrement pour l'Université Paris Nanterre (élection aux conseils centraux et à la présidence de l'établissement). Il s'agit d'un enjeu majeur pour lequel il faut préparer la meilleure réponse possible. Le Président propose de prendre en charge lui-même la construction d'une première proposition, fondée sur la cartographie des activités de recherche de Nanterre avant de la diffuser et d'avoir des retours. Concernant la thématique, il considère que l'innovation sociale doit être présente de façon forte – à la fois le programme Unisson France 2030 et le COMP ont été travaillés sous cette orientation. Une identité ressort de la cartographie des sujets et des approches de l'Université Paris Nanterre : les inégalités en lien avec les grandes transitions contemporaines (numérique, sociétale, environnementale) – ce qui peut se lier à l'innovation sociale.

## **I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **1) Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 décembre 2023**

*Ce point est reporté.*

## **II – FINANCES**

### **1) Compte financier 2023 et affectation du résultat 2023**

M. ZGANIC-AUBERT (agent comptable) rappelle que l'Université Paris Nanterre est un opérateur de l'État. Il est important, à ce titre, que les comptes de l'université soient établis de façon fidèle, régulière et sincère.

Un compte financier est composé d'états financiers (bilan de l'année, photographie financière et patrimoniale au 31 décembre de l'établissement, compte de résultat et annexe commentant les éléments les plus significatifs), d'états budgétaires (liasse budgétaire en exécution, autorisations budgétaires, équilibre financier et patrimonial en exécution) et d'un rapport de gestion de l'ordonnateur. Il est arrêté conjointement par le président et par l'agent comptable et doit être validé par l'organe délibérant, le CA, avant le 15 mars. Le budget est exécuté jusque fin 2023 ; en janvier des opérations d'inventaire sont effectuées. Une balance provisoire est transmise le 31 janvier. En février, les commissaires aux comptes doivent déterminer un résultat comptable, éditer la liasse budgétaire en exécution puis rédiger l'annexe et le rapport de gestion.

<sup>1</sup> Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

<sup>2</sup> Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

<sup>3</sup> Sciences humaines et sociales.

<sup>4</sup> Centre national de la recherche scientifique.

<sup>5</sup> Institut national d'études démographiques.

Il faut distinguer :

- La comptabilité budgétaire, suivie par l'ordonnateur, qui enregistre l'ouverture et la consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Le budget est un acte à la fois d'autorisation et de prévision. Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement consommés.
- La comptabilité générale, suivie par l'agent comptable, qui retrace les droits et les obligations patrimoniaux constatés de l'organisme à travers le bilan (financements au passif et emplois à l'actif) et le compte de résultat (charges et produits de l'exercice).

Encaissements et décaissements sont différents des charges et des produits : les produits à recevoir ne donnent pas lieu à un encaissement ou les charges à payer à un décaissement par exemple. Cela génère cette année un décalage de 3,3 millions d'euros entre un solde budgétaire excédentaire (1,2 million d'euros) et un résultat comptable déficitaire (2,6 millions d'euros).

Le bilan financier recense la façon dont l'établissement a employé ses ressources entre l'actif (actifs immobilisés, créances, trésorerie) et le passif (dettes qui financent les emplois, ressources à long terme, financements externes).

L'actif total est de 374 millions d'euros répartis entre :

- L'actif immobilisé (300 millions d'euros) qui comprend toutes les dépenses d'investissement durable et valorise un inventaire physique. Il est en augmentation par rapport à 2022 en valeur brute, due aux travaux (CSU, travaux de mise en conformité, rénovation, etc.).
- Les créances de l'établissement (24,8 millions) qui sont en augmentation. Elles sont constituées à 65% de produits à recevoir, c'est-à-dire des droits (notamment liés à la formation continue et à l'apprentissage) pour lesquels les factures n'ont pas pu être établies. Il est important de bien évaluer les produits à recevoir.
- La trésorerie : 50,9 millions d'euros.

Le passif est composé par :

- Les ressources à long terme (« passif immobilisé »), c'est-à-dire les fonds propres (323,8 millions d'euros).
- Les dettes qui ont augmenté de 48,5 millions d'euros. Elles sont constituées à 45% d'avance sur financement et à 19% de dettes provisionnées ressources humaines.

Le total des charges excède le total des produits pour 2 millions d'euros, ce qui génère le résultat déficitaire. L'augmentation des charges est due à l'augmentation (+6,8%) des charges des personnels (augmentation nationale du point d'indice, mesures Guerini, Navigo, campagne d'emplois volontariste de l'établissement, etc.), mais surtout à une forte augmentation des charges de fonctionnement (+ 21%) liée à l'augmentation du coût des fluides. Les produits n'augmentent que de 5,8% (augmentation de différentes subventions et augmentation modérée des ressources propres). Certains éléments dits exceptionnels cette année ont vocation à être reconduits (énergie, point d'indice) : ces charges vont donc perdurer. Sur la hausse de 18 millions d'euros d'exploitations courantes, 8,6 millions restent à la charge de l'université – ce qui explicite le déficit, qui n'est « que » de 2 millions.

Pour synthétiser :

- le solde budgétaire est positif de 1 284 000 euros (différence entre les recettes encaissées et les dépenses en crédit de paiement) ;
- le résultat comptable (différence entre les produits et les charges) est déficitaire de 2 millions d'euros ;
- la capacité d'autofinancement est toujours positive mais elle diminue ;
- le fonds de roulement est de 27 millions d'euros, en diminution de presque 5 millions ;
- la trésorerie est en augmentation de 2 millions d'euros ;
- les ressources propres sont de 64 millions d'euros.

Il est proposé d'imputer le résultat déficitaire sur le cumul des deux derniers résultats excédentaires. La délibération a pour objectif d'approuver les éléments budgétaires présentés, les éléments d'exécution comptables, les grands agrégats et cette affectation par imputation sur le report. Il remercie le cabinet Deloitte (Éric Godeau et Jean-Yves Guyard) ainsi que toutes les équipes de l'université.

M. PROENCA (direction financière) évoque les recettes budgétaires (234 millions d'euros) en augmentation (SCSP<sup>6</sup>, autre financement de l'État, fiscalité affectée (CVEC), autre financement public, recettes propres).

<sup>6</sup> Subvention pour charge de service public.

Les dépenses budgétaires sont de 242 millions en autorisation d'engagement et de 232 millions de crédits de paiement. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due à l'augmentation des fluides et celle des investissements s'explique en grande partie par les engagements faits pour la construction du bâtiment modulaire et la rénovation du Centre sportif universitaire.

Dans un contexte national et international difficile, le résultat comptable déficitaire est limité à 2 millions d'euros, en amélioration par rapport au définitif prévisionnel inscrit au budget rectificatif 2023 (3,98 millions). Environ 70% des universités sont en résultat déficitaire. L'Université Paris Nanterre fait face à une augmentation nette des charges de fluides prises en charge par l'établissement (2,78 millions). Malgré ce contexte, la capacité d'autofinancement, le solde budgétaire, la variation de trésorerie ainsi que la plupart des indicateurs financiers sont positifs. L'établissement demeure dans une situation financière saine et préserve sa capacité à investir. Il faut toutefois rester vigilant quant aux choix futurs, notamment en investissement.

M. PICHARD les remercie. Il indique que la Commission budgétaire qu'il préside a exprimé une inquiétude sur les incidences du résultat en termes d'autonomie d'action de l'établissement en se demandant si, au regard de la situation financière, une mise sous tutelle pourrait être déclenchée. L'établissement doit également être attentif à la question des produits à recevoir et notamment à l'évolution des ressources en apprentissage. L'enjeu est de savoir s'il est question d'une augmentation de l'activité ou de la capacité à facturer. Le représentant étudiant au sein de la commission a proposé deux motions qui ont été rejetées : sur la question de la consommation des heures d'enseignement et un rejet du compte financier.

M. GODEAU (commissaire aux comptes du cabinet Deloitte) explique que la certification des comptes est un dispositif légal destiné à donner une assurance externe sur le fait que les comptes présentés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'établissement. L'audit n'intervient pas sur le plan de la gestion, mais seulement sur celui de la régularité. L'objectif est d'examiner les dispositifs de contrôle interne mis en place par l'université et anticiper des traitements comptables afin de faciliter la production des comptes dans une période toujours très contrainte. Le contexte d'inflation et les mesures RH ont grevé les comptes. Beaucoup d'établissements universitaires terminent en déficit et la plupart présentent une dégradation. Il s'agit d'une dynamique constatée de manière transversale.

Il y a dans l'exercice comptable des zones de jugement et d'estimation – ces éléments requièrent une grande attention dans le cadre de l'audit. La comptabilité que Deloitte audite est une comptabilité patrimoniale, basée sur des engagements : tous les aspects de rattachement des recettes et des dépenses à l'exercice comptable font l'objet d'un examen particulier.

Les comptes de l'établissement sont certifiés sans réserve – degré de certification acquis depuis quelques années et standard pour un grand nombre d'universités. Des chantiers au sein de l'établissement sont ouverts dans le domaine comptable et financier, notamment celui de l'inventaire physique destiné à fiabiliser l'ensemble des actifs immobilisés. Les dispositifs de contrôle interne demandent à être encore plus déployés. Le processus de clôture des comptes pourrait être optimisé et anticipé de manière plus importante. Il remercie l'ensemble des acteurs qui ont contribué à produire ce compte financier.

Le Président souligne l'importance de la certification. Il s'associe aux remerciements (Deloitte, agence comptable, direction financière, RH, direction de la formation continue et de l'apprentissage). Il pointe les aspects positifs : la capacité maintenue d'autofinancement, la trésorerie et le solde budgétaire positifs. Il souligne que le surcoût pris en charge par l'établissement sur le coût de l'énergie (2,7 millions) va au-delà du déficit et rappelle que le budget initial présentait un déficit de 9 millions d'euros et le budget rectificatif de 3,4 millions.

Cette année, le déficit ne sera pas pris en compte dans un calendrier de mise sous tutelle. Une grande part de l'augmentation des dépenses de la masse salariale relève des points d'indice et des mesures Guerini (plus de 7 millions sur les 10). Le reste relève de la campagne d'emplois qui est la condition pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il salue également les investissements réalisés (bâtiment modulaire, CSU, plan de rénovation, etc.) qui mobilisent le fonds de roulement.

M. MUSTO s'interroge sur les conditions de mise sous tutelle et demande à M. GODEAU un comparatif avec d'autres établissements universitaires.

M. GODEAU explique que la mise sous tutelle des universités est basée sur le cumul de deux années consécutives de résultat négatif. Des exemptions en fonction des circonstances et des éléments exogènes qui pèsent sur les comptes sont souvent envisagées. Il ne peut faire de comparaison, mais indique que la

dégradation du résultat est générale. Il est difficile d'en être autrement avec la flambée des coûts de l'énergie et les mesures RH. La situation financière de l'Université Paris Nanterre est plutôt rassurante dans ce contexte. Il est important pour les établissements de pouvoir piloter sur des bases fiables leur programmation budgétaire et leur résultat.

Mme RZEPKA confirme que deux exercices comptables sont nécessaires pour se positionner sur une mise sous tutelle. Un projet est en cours pour supprimer cette contrainte et la consigne ministérielle était cette année de ne pas prendre en compte les résultats déficitaires si liés à des facteurs exogènes (inflation et mesures Guerini notamment).

M. MUSTO indique que l'UNEF votera contre le compte financier, qui est le reflet de la politique menée par l'université en matière budgétaire.

Mme ROBERT demande des précisions sur les effets du plan d'économies de l'État annoncé récemment.

Le Président partage cette inquiétude. Il évoque le communiqué de presse de France Universités. Il n'a pas d'éléments concrets ni d'informations supplémentaires.

M. MUSTO demande si la notification intermédiaire de la SCSP a eu lieu.

Le Président lui répond par la négative. En l'absence d'autres remarques, il donne lecture des procurations :

- De Mme Demoulin à M. Smith ;
- De Mme Hamza à M. Gervais-Lambony ;
- De Mme Effosse à M. Ragot ;
- De Mme Boumendil à M. Poyer ;
- De M. Vasram à M. Poyer ;
- De Mme Severo à M. Mathiot ;
- De Mme Bezat à Mme Rolland-Diamond ;
- De Mme Der Sarkissian à M. Smith ;
- De M. Barry à Mme Robert ;
- De Mme Tchadjiane à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Deshayes à M. Pichard.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable sur le compte financier 2023 et l'affectation du résultat 2023.**

**Nombre des membres en exercice : 36  
Pour : 19 ; Contre : 1 ; Abstentions : 6**

## **2) Marchés**

Marché 2023-027 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet la maintenance préventive et curative du parc ascenseurs et monte-charges de l'Université Paris Nanterre

M. LETOURNEUX indique que ce marché n'est pas alloti, mais est composé d'une partie globale et forfaitaire (action de maintenance préventive et corrective) et une partie à prix unitaire (dimension curative en fonction des besoins). Il est en renouvellement pour une année ferme et peut être reconduit dans la limite de quatre années. Trois critères ont été examinés : qualité technique de l'offre (50%), performance sociétale et environnementale (15%) et prix (35%). Sur trois prestataires, la direction du Patrimoine propose de retenir l'offre classée première sur l'ensemble des critères : A.F.E.M.

En l'absence de remarques, le Président soumet le marché au vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le marché 2023-027.**

**Nombre des membres en exercice : 36**  
**Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 7**

### III – PATRIMOINE

Convention de partenariat relative aux études préalables de réhabilitation du patrimoine ancien – EPAURIF MESR UPN.

Mme PHILIFERT explique que l'EPAURIF accompagne l'université dans le processus d'engagement de la rénovation du patrimoine ancien : lancer les marchés sur les études préalables (amiante, questions énergétiques, etc.) et dessiner un schéma directeur de la rénovation fonctionnelle et thermique de ces bâtiments. Le financement assuré dans le cadre du contrat de Plan État-Région.

Le Président indique que la procuration de Mme Effose est annulée et donne lecture des nouvelles procurations :

- De M. Pichard à Mme Brugeilles ;
- De M. Ragot à Mme Oppenheim.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de partenariat relative aux études préalables de réhabilitation du patrimoine ancien – EPAURIF MESR UPN.**

**Nombre des membres en exercice : 36**  
**Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3**

### IV – RESSOURCES HUMAINES

#### 1) Régime indemnitaire des personnels et chercheurs (RIPEC) : composante individuelle de l'indemnité, nombre et périmètre

Le Président précise que la composante C3 du RIPEC est une prime individuelle, fondée sur une évaluation des activités d'enseignement, de recherche ou de tâches d'intérêt collectif. L'objectif est d'atteindre un pourcentage de 45% des enseignants-chercheurs de l'établissement percevant cette indemnité en 2027 – contrainte imposée réglementairement par la mise en œuvre du RIPEC. 90 primes ont été attribuées cette année (contre 60 la première année et 75 la deuxième). La proposition est de passer à 100 primes tout en maintenant le cadre et le fonctionnement. Le processus est d'une grande complexité, consomme beaucoup de temps et d'énergie et est à l'origine de mise en compétition et de frustrations.

En l'absence de remarques, il soumet au vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la composante individuelle du RIPEC.**

**Nombre des membres en exercice : 36**  
**Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 6.**

### V – CONVENTIONS

#### 1) Conventions de recherche

##### CV 2023-428 Convention de reversement à l'INSERM / projet OMIN-X-LINP2

Il s'agit du reversement au partenaire de la somme globale touchée pour un montant de 41 300 euros.

##### CV 2024-62 Convention de subvention par la région IDF / Projet MobiKid – EPN-R/Economix

*Cette convention est reportée.*

## 2) Conventions de formation

### **CV 2024-25 Convention nationale d'organisation du master mention « Droit notarial » et du diplôme d'études supérieures de notariat**

Le Président souligne que la convention fait suite à une réforme nationale et que cela entrainera une modification de maquette (augmentation du volume horaire). Il est essentiel que l'Université Paris Nanterre puisse poursuivre cette formation.

M. PREVOST ne comprend pas l'impact du vote alors qu'il s'agit d'un cadre national.

Le Président répond que l'université pourrait souhaiter ne plus attribuer ce diplôme. Il n'est pas négligeable de rappeler que ce vote est lié à l'autonomie de l'établissement.

M. PREVOST souligne que l'université est contrainte à ce changement si elle désire conserver la formation.

## 3) Conventions internationales

CV 2024-0024 Convention de double diplôme relative à la mise en place des cursus de Laurea / Licence internationaux – Università per Stranieri di Siena (UNISTRASI) / UPN

*Cette convention est reportée.*

Le Président ouvre le vote pour ces deux conventions.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions CV 2023-428 et CV 2024-25.**

**Nombre des membres en exercice : 36**

**Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 1**

Le Président aborde les demandes d'ajout de point à l'ordre du jour. Il ne dispose pas d'éléments plus précis concernant les effets sur l'établissement de la réduction de crédits à l'échelle nationale.

M. MUSTO fait part de propos ministériels indiquant qu'il s'agirait de prélever dans la réserve de précaution, utilisée pour combler des difficultés en fin d'année. Cela laisse à penser qu'il n'y aura pas d'effets immédiats.

Le Président répond que les universités seront certainement notifiées au fur et à mesure de l'année civile. Il évoque ensuite l'association Welcome2Nanterre. Celle-ci offre une formation au français à des personnes réfugiées, en situation de demande d'asile. Elle a été active sur le campus jusqu'à la période du Covid ; des échanges ont eu lieu en 2021 sur le projet de convention. Il souhaite que l'association puisse reprendre ses activités, à condition d'être conventionnée. Il a également proposé d'articuler l'ensemble des actions en faveur des réfugiés (DU Passerelles, programme PAUSE, etc.).

Mme ROBERT en prend bonne note. Elle regrette que l'association ne soit plus active depuis 2021.

Mme BRUGEILLES insiste sur la dimension sociale et sur l'importance de ce bénévolat. Elle espère que la convention n'est pas conditionnée au travail plus large de l'intégration à d'autres services.

Le Président répond par la négative. Il laisse la parole à l'UNEF à propos du point « Tables et tracts ». Il n'a pas connaissance de distribution empêchée de tracts. Pour les tables, il ne doit pas y avoir de difficultés comme il y a pu en avoir par le passé, notamment dans le contexte électoral.

M. MUSTO indique que le point portait sur la remise en cause des droits démocratiques des étudiants. Un certain nombre d'organisations estiment que l'Université Paris Nanterre ne respecte pas correctement le droit de réunion et d'information dont disposent les étudiants et étudiantes. Il demande si ce droit sera garanti notamment dans ce contexte électoral lors duquel les organisations progressistes doivent pouvoir se réunir

librement. Il évoque les difficultés à tenir des tables qui ont eu lieu à la mi-octobre et les sanctions disciplinaires envers les représentants de l'UNEF Nanterre et salue la motion votée par l'AG des personnels le 29 février.

Le Président n'a pas connaissance, à une exception près, du moindre refus d'attribution de salles ou de lieux. Dans les textes est inscrit un délai de 15 jours pour obtenir une salle – délai trop long qui doit être modifié. Il souligne néanmoins que dans la pratique les salles sont attribuées beaucoup plus rapidement. L'université est et restera un lieu d'expression démocratique, de débats et d'ouverture.

Mme ROBERT souligne que l'AG des personnels s'est uniquement interrogée sur ce délai de 15 jours qu'il faudrait modifier.

Le Président indique que même si ce délai est rarement mobilisé, il sera plus simple de le modifier.

M. BEN-SAID abonde dans ce sens. Si un évènement en faveur de la Palestine a été interdit, il a une expérience plutôt bonne de l'octroi de salles.

Le Président demande si M. MUSTO est témoin du fait que l'Université Paris Nanterre réponde rapidement et positivement aux demandes de salles.

M. MUSTO en convient, mais donne des exemples contraires. Il répète sa demande relative à la garantie du droit de réunion pour les organisations progressistes.

Le Président estime avoir répondu très clairement pour l'ensemble des organisations étudiantes.

M. PREVOST ne comprend pas d'où vient cette demande, il n'y a pas de problèmes à l'Université Paris Nanterre concernant l'attribution des tables et de salles.

M. MUSTO aborde les modalités d'aide et de financement des associations représentatives – déjà évoquées lors d'un précédent CA. Il alerte à nouveau sur le fait qu'une aide est prévue par les textes de l'établissement. L'UNEF souhaite que les associations étudiantes puissent toucher de manière rétroactive ces subventions.

Le Président répond que l'administration n'a pas avancé sur la question. Cela rentre dans un travail plus large sur le statut de l'élève que la présidence actuelle, malgré sa volonté, n'a pas réussi à mener.

Mme ROLLAND-DIAMOND ajoute qu'un état des lieux doit être fait, notamment de la part des organisations étudiantes, pour apporter des éléments concrets à cette réflexion.

M. PREVOST indique qu'il ne connaît pas d'autres universités qui financent des associations, notamment quand il s'agit de faire des tracts diffamatoires vis-à-vis de la présidence et de l'université.

M. BEN-SAID considère qu'il est normal de financer la vie démocratique de l'université.

M. MUSTO demande un exemple de propos diffamatoire. L'UNEF – plébiscitée par les étudiants lors des élections – conteste la politique de la présidence lorsque celle-ci dégrade les conditions d'étude.

Le Président remercie les membres du CA et clôt la séance.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 16 heures 50.*

---

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

 Le Président de l'Université  
Philippe GERVAIS-LAMBONY  
03